



Convention Exposant : à nous retourner

**Le Printemps de l'Endurance**  
**Société Hippique d'Uzès**  
**du 26 avril au 28 avril 2019**

La Société Hippique d'UZES, responsable des épreuves, seront heureuses de vous accueillir au Haras National d'Uzès pour le Printemps de l'Endurance 2019.

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :**

**Antonio NOGUEIRA**

**S.H.U.**

**Tél : 04 66 22 69 69 port : 06 15 16 69 79**

Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent obligatoirement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers.

Les stands doivent impérativement être ouverts tous les jours du début à la fin des épreuves.

Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le contrat. La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier.

La SHU se réserve le droit de refuser les installations qui pourraient nuire soit à la sécurité, soit à l'esthétique générale de la manifestation.

- **Emplacement** : sera désigné par l'organisateur.
- **Installation** : L'installation des exposants doit se faire avant le début des épreuves soit 7 h 30.
- **Livraison** : Les livraisons doivent être faites avant le début des épreuves. Tout approvisionnement ayant lieu durant la manifestation est interdit, sauf en cas de demande spécifique auprès de l'organisateur avec qui sera alors fixé un horaire d'un commun accord.
- **Démontage** : Le démontage pourra débuter le dimanche, dès la fin de la remise des prix.
- **Gardiennage** : Un service de gardiennage du site ne sera pas assuré :

***Cependant, en cas de vol ou dégradation l'organisateur décline toutes responsabilités.  
L'exposant est entièrement responsable de ses produits et de son stand.***

- **Parking** : Les véhicules seront stationnés sur le parking visiteur à l'extérieur du Haras National sauf ceux qui utilisent leur camion.
- **Conditions de réservation** : 15 jours avant le début de la manifestation.
- **Règlement** : Un acompte de 250€ vous sera demandé lors de la signature du contrat  
250€ de lots vous seront demandés pour la remise des prix.

La réservation d'un emplacement vaut acceptation du présent règlement sans restriction.

En cas d'annulation de toute ou partie de la manifestation empêchant la réalisation du contrat, les acomptes ou règlements versés seront remboursés mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à la SHU. Si toute ou partie de la manifestation est reportée, et sous réserve de l'accord de l'exposant, l'engagement est à nouveau valable et lui-même reporté. En cas contraire, rien ne sera dû à la SHU.

Les biens des exposants sont sous leur responsabilité, notamment responsabilité civile. La SHU décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, foudre, explosion, tempête, dégâts des eaux, attentat, guerre, conflit nucléaire.

**Tarifs TTC** : Emplacement : 500 €  
Parking : gratuit

ACTIVITE DE L'ENTREPRISE :

DESCRIPTION DES PRODUITS EXPOSES :

Fait à Uzès le :

L'exposant :

Le président de la SHU  
Antonio NOGUEIRA :



## Contrat Expositant

à garder

### **ENTRE :**

La Société.....représenté par :.....

### **ET :**

La SHU représentée par Antonio NOGUEIRA

**A l'occasion du Printemps de l'endurance, il est convenu que :**

### **La SHU met à votre disposition :**

- L'accès parking Expositant

**En outre, la Société.....:**

Sera présente sur la durée de la manifestation du vendredi 26 au dimanche 28 avril 2019 inclus.

### **Modalités :**

- L'installation des exposants doit se faire avant le début des épreuves soit 7 h 30.
- Le démontage peut se faire le dimanche soir à l'issue de la manifestation.

Pendant la durée de l'évènement, les véhicules sont interdits de circuler sur le site.

### **En contrepartie, la Société .....**

versera à la SHU, une somme de 250 € TTC et 250 € en lots

***En cas de vol ou dégradation l'organisateur décline toutes responsabilités.  
L'exposant est entièrement responsable de ses produits et de son stand.***

Fait à ....., le .....

Pour la Société.....

Pour La SHU

**Monsieur le Directeur**

**Monsieur Antonio NOGUEIRA**

*Convention établie en deux exemplaires dont un à nous retourner.*